
LES LANGUES SELON HENRI VAN LIER : L'OCÉAN, LES POISSONS ET LA NASSE

PIERRE ESCUDÉ
Université Toulouse II Le Mirail

« Le français et le jardin » ou le génie de la langue

Quand on demande au scientifique de décrire la taille des poissons qui peuplent l'océan, le scientifique y plongera sa nasse, la ressortira, et dira : pas moins d'un mètre. C'est que la dimension des carrés de sa nasse est de un mètre. Si on lui demande plus de précision, il replongera une nasse plus précise, aux carrés de dix centimètres : les poissons de l'océan ne font pas moins de dix centimètres. S'il souhaite être plus précis encore, il pourra dire : pas moins d'un centimètre. Tel l'Achille du Zénon d'Élée, le scientifique jamais n'atteindra l'objet de sa recherche. Car cet objet a toujours le calibre de l'outil qui le révèle, en un sens, le construit.

Henri Van Lier, lui, arrive à son objet, mais par un moyen différent. Il jette dans l'océan une nasse étanche et en ressort l'océan lui-même. Puis, il articule par un procédé systématique et buissonnant de pas moins de « 80 thèses¹ » l'ensemble des éléments pris, à la main, dans cette nasse-océan. Tout est dans le tout, et réciproquement, pourrait-on dire.

Concernant les langues, Henri Van Lier avance donc de même, par une composition réticulaire impressionnante qui buissonne au sein d'une encyclopédie tout à la fois mouvante et systématisée. Les langues y sont maintes fois présentes, se recoupant dans des « thèses » variées.

La présente revue nous livre ici une part importante de ces textes des plus difficiles à trouver. Par contre, leur lien doit être fait avec les importants chapitres d'*Anthropogénie* : 10. Musiques et langages massifs ; 16. Les dialectes quant à leurs éléments ; 17. Les dialectes quant à leurs pratiques ; 18. Les écritures. On ne trouvera ici, dans la présente revue que *les théories du langage* qui terminent le chapitre 23.

Les quelques notes de lecture, ici proposées, concernent « *Logiques de dix langues européennes* », et notamment « le français et le jardin », soit comme émission diffusée par France Culture en 1988, soit comme article ayant le même titre², et que publie, en 1989, la revue *Le français dans le monde*.

A la lecture et à l'audition de ces deux textes, très sensiblement différents malgré un titre commun, on est frappé par une sorte de familiarité avec les images qui systématisent la langue française et nous révèlent sa « logique ». Egrenons les éléments les plus probants qui ressortent de ce « bon sens » familier et largement partagé.

Pour le Français que Henri Van Lier nomme le plus souvent « locuteur français » : « nous substantivons tout ce que nous touchons » ; nous ne faisons que peu de cas de l'étymologie, le français s'instaurant comme une langue première face aux autres ; le locuteur français est intolérant avec sa propre pratique, figé dans une attitude de comption face au sacré de sa propre langue, au statut de l'erreur élevée au rang de Faute ; la langue française assure un équilibre entre voyelles et consonnes, elle se définit par sa clarté ; « la langue se résume à un seul personnage : René Descartes, il va nous dire tout ce que nous avons dit [sur la langue] : il va nous dire que notre langue est claire et distincte » ; fort de cette clarté, les Français sont les meilleurs dans les domaines de la signalétique, de l'urbanisme, de la cartographie ; la langue française est claire mais manque d'épaisseur ; la langue française permet une « très grande littérature qui traverse les siècles avec le même nombre d'auteurs majeurs » ; etc, etc...

Le titre même de ces deux textes, « Le français et le jardin », renvoie sémiotiquement mais sans pour autant jamais le dire ouvertement, à l'expression de « jardin à la française », c'est-à-dire à la représentation la plus classique et la plus construite d'une mainmise de la Culture sur la Nature ; le début, la clef de voûte et l'aboutissement d'une *représentation* poétique et politique classique qui a également créé la notion de « génie de la langue ». C'est contre cette notion que nous souhaiterions revenir, en deux points.

Comme le rappelle l'ethno et sociolinguiste Robert Lafont, « la langue n'existe jamais sans sa représentation ». Mais pour autant, on ne peut réduire la langue à l'une de ses représentations, qui plus est des plus auto et orthonormée. Une épistémologie des représentations est donc nécessaire, deux fois salutaire. « L'anthropogénie locale » appliquée aux langues de Henri Van Lier, quoique se réclamant d'un « darwinisme des sciences humaines », est en effet bien proche d'une description vitaliste des langues qui n'interroge jamais les éléments de la construction des représentations langagières, sa mise en contexte historique. C'est ce que nous souhaitons reprendre en un premier temps.

Le second et dernier point de ces quelques brèves notes reprendra la théorie linguistique de Saussure que Henri Van Lier écarte d'un léger revers de main. Outre la distinction de langue et langage que n'intègre pas Van Lier dans sa cosmogonie théorique, c'est l'identité de chaque langue fonctionnant, selon Saussure, par « esprit de clocher » et « force d'intercourse » qui va nous interpeller.

La langue ne fonctionne pas hors des langues, mais dans un système de variations et de continuum, qui de fait interdit les frontières définitives de logique étanche qui identifierait chaque langue. Dans ce cadre là, la variation est interne et externe. L'ignorer, c'est imposer une *logique définitive de la langue* qui tue son objet, tandis qu'elle était censé décrire dans sa progression et son foisonnement capillaire et diffus, son fonctionnement énigmatique et complexe.

Génie et eugénisme des langues

La présentation logique de la langue française (pour ne prendre qu'elle) fonctionne par ce que Van Lier nomme lui-même « causalité circulaire » ; causalité circulaire et tautologique à partir de constructions employées a posteriori. « Nous substantivons tout ce que nous touchons », dit Van Lier du français, « les choses comme les idées abstraites ». « Si je parle français, je suis d'office substantialiste, si je parle anglais, je suis d'office non substantialiste ; si je parle allemand, je vois tout comme un *polemos*, une guerre interne de chaque élément et de chaque principe... »

Ainsi, « *Human rights*, ce n'est pas *Droits de l'Homme* ». Il est vrai qu'en français, en droit français devrions-nous dire, *Droits de l'Homme* signifie Droits de la Personne humaine en tant que personne générique, Homme en tant que tous les hommes, quel que soit le droit positif en vigueur ou les autres facteurs locaux (ethnie, nationalité, religion, etc.).

Pour la langue anglaise en revanche, pour le droit anglais en fait et même si *Human Rights* est par ailleurs la traduction exacte de *Droits de l'Homme*³, *Droits de l'Homme* correspond davantage à droits de l'individu, de la « personne » (en un contexte donné) plutôt que de « l'être humain ».

Dans la réalité, et pour qui a parcouru le site communautaire européen, il apparaît que les exemples d'arrêts pris par la CEDH/ECHR sont très largement grevés d'une conception du droit positif. Ainsi par exemple⁴, la Cour européenne des droits de l'homme condamne à l'unanimité la France pour « violation de l'article 6 § 1 (droit d'accès à un tribunal) de la Convention européenne des droits de l'homme » et donne raison à deux automobilistes français qui, ayant été flashés sur autoroute au-delà de la vitesse autorisée et condamnés à verser l'amende due, se sont plaint de ce que : « le rejet, par le ministère public [français], de leurs requêtes en exonération d'amendes les privaient de leur droit à ce qu'une décision sur le bien-fondé de toute accusation en matière pénale soit prise par un tribunal indépendant et impartial. »

Dans ce cas précis, l'anecdote, outre qu'elle démontre ce que deviennent les enjeux européens tandis qu'aucune politique extérieure européenne cohérente n'est lisible dans le monde, révèle une irréductible différence entre deux conceptions génériques de l'Etat. Pour un Français bien né, ce n'est pas l'Humanité qui est en jeu dans ce jugement, mais la personne. Dans un cas (droit français), la Loi est transcendante, l'individu s'y soumet ; dans l'autre (droit anglais), la loi est la somme des intérêts de chacun, la loi est immanente. Ces conceptions, anglo-saxonne d'un côté, autour de l'inaliénabilité de l'individu, et française de l'autre, autour de l'inaliénabilité de l'Etat, proviennent de constructions historiques. La langue révèle ces conceptions, mais n'en est pas la cause.

La création d'un Etat absolutiste, puis impérial, puis relayé par une 3^e République farouchement centralisée ont conduit pendant trois siècles (1650-1950) à modeler profondément une *représentation* de l'Etat, de la langue de l'Etat, à la fois hyper-normée et très expansionniste qui devient matricielle, structurante, normalisante, pour l'ensemble du corps politique français.

Au sortir de l'époque baroque (l'époque Montaigne – Molière) où langues et littérature expriment la réalité d'une France multilingue, la période classique verticalise les rapports de pouvoir politique et poétique. Les anciennes élites sont réduites à la fonction de courtisan ; les nouvelles sont modelées au service du nouvel Etat, et notamment autour de la langue de la cour et de l'administration.

La 3^e République industrialise ce mouvement pour l'ensemble des locuteurs français qui restent, comme le révèle l'enquête du ministère Duruy en 1863⁵, très largement plurilingue ou diglossique. Trois générations d'école primaire suffisent à faire intégrer au corps global de la population de l'espace politique français (métropole, capitale et provinces, et colonies) que la seule langue est le français (le reste, *id est* toutes les autres langues non françaises, est patois), et que le seul français est celui de la classe supérieure (le reste, *id est*, toutes les autres variétés accentuelles du français, est également patois). Le grammairien suisse Maurice Grammont définit à l'évidence cette réalité d'une « bonne prononciation » du français comme étant celle « de la bonne société parisienne, constituée essentiellement par les représentants des vieilles familles de la bourgeoisie⁶ ».

La comparaison entre langue soi-disant *pragmatique*, individuée et de philosophie immanente (l'anglais) et langue soi-disant *universelle*, abstraite et de philosophie transcendante (le français) est parachevée par les travaux de Vinay et Darbelenet dès les années 1958⁷ : « D'une façon générale, les mots français se situent généralement à un niveau d'abstraction supérieur à celui des mots anglais. Ils s'embarrassent moins de détails de la réalité. La remarque de Bailly comparant l'allemand et le français reste vraie si on oppose le français et l'anglais : la langue allemande, mise en présence d'une représentation complexe de l'esprit, tend à la rendre avec toute sa complexité, tandis que le français en dégage plutôt le trait essentiel, quitte à sacrifier le reste ».

Dans ces années d'après-guerre, où le nationalisme exacerbé s'effondre, l'intégration entre nations européennes s'organise de concert avec l'édification de sociétés internationales, le comparatisme linguistique peut reflourir⁸. Se développe ainsi une première sociolinguistique qui décrit le contact des langues dans une même société et en un même individu, sous le nom de *diglossie*.

Van Lier, en un sens, traite de LA langue (ici le français) dans le cadre d'une diglossie systématique, mais où le terme alternatif qui sert à identifier LA langue en la comparant (*plus abstraite que ... moins étymologique que ...*) est, paradoxalement, systématiquement absent.

Van Lier, ainsi, estime que « le locuteur français ne répète pas les choses », son vocabulaire est « relativement pauvre », il « appauvrit le lexique, il ne prête pas attention à l'étymologie *contrairement à l'anglais* [il cite alors le dictionnaire de Webster] où l'étymologie a une importance capitale ». Dans la *construction politique* de la langue française, l'étymologie est redoutablement importante. Le français est la langue la plus conservatrice de l'étymologie gréco-latine, comme pour montrer, depuis la Renaissance, qu'elle est la fille aînée des langues premières de civilisation, et en un sens première langue moderne de la civilisation. Le français va même jusqu'à surjouer l'étymologie : ainsi, l'accent circonflexe⁹ du mot « théâtre¹⁰ », ou le groupe PH de « nénuphar¹¹ ». « On a longtemps cherché pour la langue française des origines les plus nobles, justifiant sa grandeur. Découvrir qu'elle provenait d'un latin populaire mêlé de gaulois et de germanique, qu'elle était la moins latine des langues romanes, fut un chagrin. On sut toutefois compenser ce manque initial en édifiant un idiome comparable à la latinité enfuie : orthographe savante, lexique refait, grammaire réglée, fonction sociale éminente. (...) A la fin de 19^e siècle, la science républicaine changea cette légende en savoir positif¹². »

Les dictionnaires Webster¹³ ne prouvent évidemment rien de l'attachement étymologique des Anglais, sinon que l'époque postclassique européenne sera, pour des raisons politiques encore, différemment canalisée en France : la France, des années 1850 à 1950 modélise la langue française en la figeant dans une gangue sacrée, hors du temps et de l'espace, pure de toute atteinte diachronique (le français est éternel, transcendant) ou dialectale (le français est non local, universel).

Le lecteur français peut comparer la même entrée des dictionnaires Larousse – parangon de la science positive à l'époque de la 3^e République – et Robert. Le premier n'offre aucune étymologie, aucune comparaison du mot avec les langues de même famille, rarement des expressions populaires. Le second fait *vivre* le mot dans la langue, c'est-à-dire dans l'espace et le temps, à l'instar de l'extraordinaire *Tresor d'ou Felibrige* de Mistral (1878) qui pour chaque entrée d'un mot occitan, offre la référence en français, catalan, espagnol, italien, roumain... ainsi que des expressions dialectales (gascon, languedocien, auvergnat, limousin...) de siècles différents (de l'époque des Troubadours, 11^e à 13^e siècles, jusqu'à la fin du 19^e siècle).

Alors oui, « le locuteur français est le plus intolérant du monde : je ne peux pas faire de faute de langue, je dois parler comme l'Académie... ». Van Lier désigne finalement le comportement linguistique français, « intolérant » puisque « dressé », construit de manière coercitive contre la *nature* même de sa langue, et de ce qu'est la langue. L'Académie créée comme un instrument de prise en main de la langue par un pouvoir autoritaire, centralisé et expansionniste, régule depuis 1635 la langue de l'élite poétique du royaume.

A l'époque révolutionnaire, on joue de la même symbolique classique d'un centre civilisé assiégé par des périphéries sauvages, tant dans leurs *parlers* que dans leur comportement culturel : « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque. »

Le discours de Barère au nom du Comité de Salut Public le 8 pluviôse An II (27 janvier 1794) reprend la rhétorique de l'abbé Grégoire développée quatre ans plus tôt dans son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. L'Etat nouveau doit fonder des citoyens nouveaux, un peuple né de rien (l'an 1), fédéré par une langue universelle, celle du lieu de pouvoir et de l'élite qui pratique ce pouvoir. Ultime conséquence : casser « ces instruments de dommage et d'erreurs » que sont les langues *naturellement* parlées par les Français au profit de LA langue transcendante, salvatrice, régénératrice. Cette rhétorique classique « précise le champ clos où les *Lumières* vont s'opposer aux *ténèbres* pendant une guerre de cent ans : l'institution scolaire rurale¹⁴. »

Cette « guerre de cent ans » est menée de 1850 à 1950¹⁵ et inculque à des enfants parlant une autre langue que le français de l'école que leur langue n'en est pas une. L'objectif scolaire est d'amener la totalité de la population française à partager la matrice linguistique monolingue, mais pas à la dominer : seul 1% de la population française a le niveau bac jusqu'en 1945¹⁶. Le ministre de l'Instruction primaire A. de Monzie¹⁷ publie des *Instructions Officielles* qui seront les mêmes de 1923 à 1972. Elles éduquent des générations de Français dans la conscience de l'unicité et de la verticalité de la langue française, l'objectif du maître étant de déraciner chez l'élève ce qui serait soit « l'argot du quartier », soit le « patois du village », soit le « dialecte de la province », pour l'élever vers la maîtrise de la seule « langue de Racine ou de Voltaire ». Les intentions de la politique scolaire, consubstantielles de cette idéologie monolingue, sont nettement explicites : « L'enseignement du français, ce n'est pas seulement travailler au maintien et à l'expansion d'une belle langue et d'une belle littérature, c'est fortifier l'unité nationale¹⁸. »

Déjà Antoine Meillet, dans un article de 1913, se prononçait contre un normativisme étriqué et déplorait « l'état actuel de la grammaire française et la façon dont on l'enseigne ». Les règles décrites par les grammaires d'usage n'ont plus de rapport avec la réalité, l'écart entre français parlé et français écrit devient irréparable. Comment y remédier ? Par un retour au réel, notamment de l'usage des langues de France et du comparatisme : « Par une surprenante anomalie, l'enseignement des langues néo-latines, de la dialectologie gallo-romane et de la langue française n'est pas représenté dans la plupart des universités françaises¹⁹. »

On a compris sans doute que la logique interne d'une langue n'est pas de nature *vitaliste*, elle est parfaitement construite dans un processus politique et historique. Claude Duneton, dès 1973, s'interroge malicieusement : « Le français est une langue plus abstraite. Parfait. Mais est-ce un caractère inaliénable du peuple français dans son ensemble de préférer les concepts ? Est-ce une qualité qui nous vient du climat, du quarante-cinquième parallèle, de l'air que nous respirons ? Est-ce que la bonne cuisine nous a fait passer à tous cette tendance à l'abstraction dans le sang ?²⁰ »

Dans les années 1960-1970, nous passons d'une sociolinguistique du contact à une sociolinguistique du conflit, qui analyse le phénomène de « langues en contact » systématiquement en situation de dérégulation, d'aliénation, d'effacement des unes au profit d'une autre : la langue du pouvoir s'impose aux autres et cette fin justifie tous les moyens. L'intérêt de la sociolinguistique du conflit²¹ est de lever le voile d'hypocrisie qui habille LA langue (ici, française) pour décrire, derrière la façade d'une logique autoproclamée d'essence vitaliste, le phénomène de construction de sa représentation. Le « génie » de la langue intervient très tôt : « Vaugelas et Bouhours sont encore assez dissimulés pour déguiser en qualités esthétiques et morales, notamment en *pureté et chasteté* les manières de dire de la classe au pouvoir²². » Mais ce « génie » est d'inspiration totalement politique : « L'Éloge du français est une apologétique royale²³ ».

Le pouvoir génère alors un savoir savant (historique, linguistique, littéraire, poétique, culturel) transmis au sein d'une machinerie sociale contraignante (l'école, l'université). La « causalité circulaire » selon Van Lier fonctionne à plein : le produit d'une création foncièrement politique devient sa propre cause, et la légitime en retour. Le « génie » de LA langue mène à un *eugénisme* des autres langues. Pour le dire sans détour, comme le fit le Maréchal Lyautey qui n'était pas linguiste, mais vraiment militaire : « Une langue, c'est un dialecte qui possède une armée, une marine et une aviation. »

« Esprit de clocher » et « force d'intercourse » contre logique de l'étanchéité

Le pouvoir est de nature politique, économique ; il se nourrit et s'habille d'un usage langagier ; il se construit et se révèle par une représentation linguistique. Cette représentation, Henri Van Lier la désigne par l'image du « tapis plein » : « La langue est un tapis plein » ; « un tapis plein auquel [le locuteur français] réduit le monde et son propre corps ».

A son corps défendant sans doute, Van Lier emploie avec la métaphore *vitaliste* du jardin, un autre de ces « sophismes nationalistes » qui selon Meschonnic bâtissent la théorie de la « clarté » et de « l'exceptionnalité de la langue française²⁴ » : la métaphore du « tapis » [fleuri]. Or, cette métaphore du « tapis » renvoie à celle de la « tapisserie », instituée par le linguiste français Gaston Paris dans un contexte politique et linguistique très précis. En 1888, dans un texte fondateur sur « Les Parlers de France²⁵ », Gaston Paris répond à une question fondamentale : y a-t-il ou non deux langues distinctes en France ? La romanistique, discipline linguistique qui a le triple handicap d'être créée par des romanistes méridionaux, d'être développée par l'université allemande, de faire émerger la supercherie d'une unité essentialiste dans les domaines linguistique, poétique, historique de l'espace politique français de la 3^e République, fait apparaître en plein 19^e siècle la réalité de deux espaces linguistiques : langue d'oïl et langue d'oc. C'est un de trop dans un Etat-Nation qui fonde son essence dans une racine unique et monolithique de toute représentation : République une et indivisible ; langue unique et sans variation ; laïcité excluant toute variabilité dans le domaine de la représentation du sacré, et s'instituant même comme représentation du sacré moderne et athée. Aussi, pour Gaston Paris et la philologie de la Sorbonne, la réponse est sans conteste non. La nation est linguistiquement « une vaste tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées ».

« Il n'y a pas deux France ». D'un même geste, la romanistique française enregistre la « récupération patriotique de la geste épique²⁶ », geste fondatrice de LA Nation, et efface toute trace de différence linguistique sur son territoire politique. Le « génie » génère l'eugénisme : la mort des langues autres que LA langue, la mort des variations intrinsèques à LA langue.

La logique qui découle de cette fondation de l'unicité-universalité est le déni de réalité linguistique. Voici pourquoi Van Lier récuse d'un revers de main la linguistique de Saussure. Il a beau jeu d'estimer que celle-ci est « structuraliste²⁷ », c'est-à-dire d'essence « mathématique », trop théorique et abstraite (!), tandis que la langue est, en conclusion et avant tout : « un phrasé, une certaine ponctuation, ou articulation, une dynamique - des hauts des bas -, un tempo ; chaque peuple a un tour logique comme le prouve les études sur les enfants de moins de un an qui sont sensibles au phrasé de la langue (...) ; la langue est d'abord un phénomène analogique : une manière de se situer dans l'espace et dans le temps ; donc c'est assez peu arbitraire (...) Or, une langue est une affaire de physique d'abord, de mécanique, d'hydraulique, et de thermodynamique²⁸. »

Si nous relisons Saussure avec discernement, nous y trouvons une définition assez essentielle sur le fonctionnement de la langue, régie tout à la fois par ce qu'il appelle « l'esprit de clocher » et « la force d'intercourse ».

L'esprit de clocher, ou campanilisme, est ce mouvement de fragmentation, d'identification de la langue en fonction d'un groupe de locuteurs, de son âge (généraliolecte), de son appartenance sociale ou professionnelle (sociolecte), de sa géographie (géolecte) : toute langue est amenée à être dialectale, la langue étant « une manière de se situer dans l'espace et dans le temps », comme le rappelle par ailleurs et sans sourcilier Van Lier.

Force d'intercourse : la langue fonctionne dans un mouvement qui est, lui aussi, identitaire et qui réunit dans une même énergie globale des éléments disparates ou discontinus. En un sens, une langue est la somme de ses dialectes.

Ainsi, la langue fonctionne selon un continuum géopolitique (ou vertical) : « grande » et « petite » langue - comme on l'entend parfois²⁹ - certes en état d'inégalité de représentation, mais bel et bien présentes toutes deux en un même réseau d'*existence*. Ce réseau, chez Van Lier, n'existe pas, du moins n'est-il jamais pointé : le réseau contrevient à l'essence infrangible de la logique étanche de LA langue. La langue fonctionne également, enfin, selon un continuum géolectal (ou horizontal), qui pour les langues romanes, unit les langues européennes allant du Portugal à la Roumanie, et dont l'occitan, absent des Logiques de Van Lier, est linguistiquement « langue centrale de la romanité » selon Walter von Wartburg³⁰.

La logique de la langue s'oppose à sa réalité : la langue fonctionne dans un double système de variation et de fusion, notamment par le jeu d'une littérature, d'une poétique, d'une grammaticalité, d'une représentation, d'une transmission, soit régulée par un système d'Etat, soit par un système de « marché ». Si ce système est double, c'est qu'il est tout à la fois interne (la dialectalisation est propre à chaque langue) et externe (chaque langue est finalement le dialecte d'un système plus vaste qui est, pour *l'ensemble* des langues européennes dont Van Lier analyse la « logique », celui d'une famille de langues : romane, germanique, slave).

Nous avons assez parlé du « système d'Etat » qui régule la langue et assure sa transmission – écartelant ainsi le français réel du français normatif³¹. Quant au « système de marché », Jules Ronjat en décrit la situation pour la langue occitane, plus vaste seconde langue de France, dans un texte de 1913 : *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*. Dans ce texte, Ronjat emploie pour la première fois le terme « d'intercompréhension » pour décrire la compétence pragmatique d'un locuteur non érudit qui est en interaction langagière avec un autre locuteur de même nature, en une langue par ailleurs écartée du réseau de reconnaissance et de transmission

sociale et culturelle de l'Etat. Il s'agit de locuteurs français parlant dans des dialectes différents de l'occitan sans avoir conscience de l'unité de cette langue : « Les différences de phonétique, de morphologie, de syntaxe et de vocabulaire ne sont pas telles qu'une personne possédant pratiquement à fond un de nos dialectes ne puisse converser dans ce dialecte avec une autre personne parlant un autre dialecte qu'elle possède pratiquement à fond. (...) Non seulement dans les assemblées félibréennes, qui réunissent les hommes de quelque culture ou tout au moins de quelque entraînement linguistique, *mais aux foires, dans les cabarets des villages situés à la rencontre de parlars différents*, j'ai toujours vu se poursuivre sans difficulté, entre gens des pays les plus divers, les conversations familières comme les discussions d'affaires. On a le sentiment très net d'une langue commune, prononcée un peu différemment ; le contexte fait saisir les sons, les formes, les tournures et les vocables qui embarrasseraient s'ils étaient isolés ; tout au plus a-t-on quelquefois à répéter ou à expliquer un mot, ou à changer la tournure d'une phrase pour être mieux compris³². » (nous soulignons).

La capacité à parler, en contexte de « foire », de « marché linguistique libre », définit une utilisation de la langue comme circulation pragmatique de parole. Elle nous semble reprendre une autre distinction qu'écarte encore Van Lier, celle entre « langue » et « langage » : « Nous avons parlé de langue et de langage sans nous en expliquer. On aura remarqué que nous n'avons pas retenu la distinction saussurienne langage/langue, serait-ce parce que *language* anglais, qui couvre les deux termes, la rend provinciale. »

L'anglais langue-universelle marginalise, satellise, la langue française (et l'ensemble des langues ayant deux vocables pour désigner les deux notions distinctes de *langue* et *langage*) : c'est bien que la représentation de la langue est plus forte que ce que la langue désigne.

Or, chez Saussure, *langage* peut signifier l'aptitude naturelle³³ partagée par tous les êtres humains (et en cela profondément universelle) de pouvoir discriminer et reproduire des sons faisant sens ; *langue* peut signifier l'encodage culturel qui dans un contexte donné d'espace et de temps socialise cette aptitude et en fait un phénomène identitaire de civilisation. La distinction saussurienne, loin d'être « provinciale », est bel et bien centrale. Elle permet d'affecter au terme de « logique » son véritable espace : il n'est pas dans la règle grammaticale de la langue, qui correspond à un système de code aléatoire et de construction sociale, mais dans l'aptitude naturelle discriminante et productive qui, elle, est bien universelle. Les travaux de comparatisme des langues indo-européennes, de Humboldt à Benveniste, en passant par Meillet, appartiennent à cet espace de logique.

Le terme « d'intercompréhension » est pour nous central à plus d'un titre. D'abord, parce qu'il déblaie les étanchéités fallacieuses et nocives que l'on peut construire autour de langues réduites alors à des « systèmes clos de prescriptions normatives³⁴ », ensuite parce qu'il rappelle que l'identité d'une langue comme d'un locuteur est double : tout à la fois campaniliste (l'identité *contre*, ou soustractive) et fusionnelle (l'identité *comme*, ou exponentielle).

Le terme *d'intercompréhension* est sans doute choisi par Ronjat, relecteur des travaux de Saussure pour l'édition posthume de ses *Cours de linguistique générale*³⁵, en référence au concept de « force *d'intercourse* ». Il s'agit donc, au-delà des différences « de phonétique, de morphologie, de syntaxe et de vocabulaire » de faire langue, malgré les différences dialectales – et au-delà, de faire langue, malgré les différences de langue.

Il n'est pas indifférent alors que « l'intercompréhension » ait été ravivée au cours des années 1980, et par Claire Blanche-Benveniste, l'éminente grammairienne qui a revisité le français oral et l'a sorti de sa gangue où la normativité étanche du français, « langue claire, langue universelle » l'avait écarté³⁶.

Car, en fin de compte, quel est le français de Van Lier ? Une langue construite par une élite à un moment donné pour assurer sa propre représentation, sa propre suffisance, sa propre supériorité, sa propre reproduction. Ce français est un isolat de la langue, quand bien il se considère comme le cœur même d'un système étale – un « tapis ». Cet isolat peut être considéré en réalité comme un dialecte d'une langue française, qui comme toute langue, fonctionne dans un système de variation interne et de continuum externe avec d'autres langues de même famille. Mais ce qui distingue longtemps ce dialecte, c'est sa volonté farouche de se considérer comme isolat : le français (de Van Lier) révèle une représentation politique verticale, souveraine, transcendante, codée. Il révèle également une représentation poétique qui justifie ce pouvoir politique³⁷, et le nécessite pour exister et perdurer – « L'État culturel », « religion moderne » que fustige Marc Fumaroli, en est la marque tout à la fois vivace et controversée³⁸.

Van Lier, lui-même, explicite le domaine de ce français, langue claire et universelle : « De même, en raison de notre propos, nous nous sommes constamment tenus au plus centripète. Par exemple, pour le français, nous n'avons nullement envisagé le très difficile statut linguistique des dialectes qui se parlent au Québec, en Suisse romande, en Alsace, dans une moitié de la Belgique, dans certains pays d'Afrique, des Antilles, du Pacifique. Car il est certainement inexact de dire qu'il y a là de simples gauchissements d'un archétype. Ce sont bel et bien des dialectes originaux, qui seulement subissent moins de forces centripètes du dialecte-langue central, et d'avantage de forces centrifuges des dialectes-langues étrangers. » Plus loin, Van Lier développe encore : « Je n'ai pas parlé du français en général, j'ai parlé de la langue d'oïl (sic). Ni de tous les locuteurs français qui refusent le français : il y a ceux qui parlent la langue d'oc, et bien sur les Belges, les Suisses, les Canadiens, les Néocalédoniens, les Antillais, ce n'est pas qu'ils ne sachent pas parler français, ils refusent de le parler, ils refusent le *tapis plein*, ils veulent absolument qu'il y ait du bruit dans la langue. Le français est en train de muter, tout ce que je vous ai dit était valable il y a encore dix ou quinze ans. »

Dix ou quinze ans : Van Lier note que la fin du français langue claire et universelle date de la décennie 1960-1970, celle qui a consacré la perte de l'Empire colonial, la décentralisation, l'intégration à l'Europe, l'alternance politique, le renouveau dans la plupart des sciences sociales et des représentations poétiques. On peut donc acter que la « logique des langues européennes » repose davantage sur une vision qui brouille les catégories du subjectif et de l'objectif, une aimable promenade dans un jardin qui n'est ouvert au public que lors de la Journée du Patrimoine.

*

Notes

¹ Cf. <http://www.anthropogenie.com/main.html>.

² Cf. http://www.anthropogenie.com/anthropogenie_locale/linguistique/cinq_langues.html. Nicole Salerne réalise 5 émissions dans le cadre d'une « Histoire langagière de la littérature » (Producteur délégué : Emmanuel Driant) sur cinq langues : « le français et le jardin », « l'anglais et la mer », « l'allemand et la forge », « l'italien et l'estrade », « l'espagnol et le gril » (les deux dernières langues réunies en une seule émission).

³ Cf. le site officiel de la Cour Européenne des Droits de l'Homme / European Court of Human Rights, site bilingue français et anglais <http://www.echr.coe.int/echr/>

⁴ On consultera avec intérêt la page d'accueil du site communautaire (http://www.echr.coe.int/ECHR/Homepage_FR) pour observer les exemples d'arrêts pris par la Cour contre des Etats de la Communauté.

⁵ L'enquête sur « l'usage de la langue française parmi l'ensemble de la population et dans les écoles » (1863) est analysée notamment par Michel de Certeau, Dominique Julia, Jacques Revel, *Une politique de la langue*, Paris : Gallimard, 1975 (carte p. 299) ; François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris : Minuit, 1977 ; Eugen Weber, *La fin des terroirs*, Paris : Fayard, 1983, 108-145.

⁶ Maurice Grammont, *La prononciation française, traité pratique*, Paris : Delagrave, 1914, 7.

⁷ J.P. Vinay, « Peut-on enseigner la traduction ? ou Naissance de la Stylistique comparée », *Méta*, 1957, 2-4, 141-151, J.P. Vinay et J. Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Montréal, Beauchemin, 1958.

⁸ « Il est évident que, après le long silence auquel l'avaient condamnée les événements politiques, la linguistique romane a connu un incontestable renouveau », Jean Bourciez, « avant propos de la cinquième édition » des *Eléments de linguistique romane* de Jean Bourciez (1910), Paris : Klincksieck, 1967, VIII. La linguistique romane traite du français avec les autres langues de même famille : portugais, castillan, catalan, occitan, italien, roumain, dans leur acceptation dialectale synchronique et diachronique.

⁹ Lire à ce sujet l'excellent *Accent du souvenir* de Bernard Cerquiglini, Paris : Minuit, 1995, qui étudie derrière les polémiques orthographiques les enjeux politiques et anthropologiques attachés à la construction de la langue française.

¹⁰ Le français est la seule langue romane à conserver systématiquement les groupes « grecs » TH et PH.

¹¹ L'Académie française orthographe « nénufar » de 1762 à 1935, époque d'un resserrement nationaliste qu'on lira également dans l'Instruction Primaire, où la huitième édition du *Dictionnaire* marque « nénuphar » : la surinterprétation impérialiste de l'Académie impose le digramme *ph* conforme à la translittération du ϕ (phi) du grec ancien, alors que la véritable étymologie est persane. L'Académie permet donc, lors de la recomposition orthographique de 1990 (alias « guerre du nénufar ») de pouvoir orthographier avec les deux formes.

¹² Bernard Cerquiglini, *Une langue orpheline*, Paris : Minuit, 2007, 23.

¹³ Le lexicographe Noah Webster édite le *Compendious Dictionary of the English Language* en 1806. Depuis lors, le nom propre de Webster est quasiment devenu un synonyme anglais de « dictionnaire », comme un temps en France, le mot « Larousse ».

¹⁴ Certeau, Julia, Revel, *id.* p. 20.

¹⁵ Voir notamment le récent livre d'Andrée Tabouret-Keller, *Le bilinguisme en procès, cent ans d'errance (1840-1940)*, Limoges : Lambert-Lucas, 2011.

¹⁶ Il faut attendre 1950 pour atteindre 5% de la population au niveau du baccalauréat ; 19% en 1969. Cette « démocratisation » du savoir permet également sa régénérescence.

¹⁷ Anatole de Monzie, publie une circulaire en 1925 pour proscrire définitivement l'usage des « parlers locaux » et des patois dans l'école de France, et y *sanctifier* la langue unique : « L'École laïque, pas plus que l'Église concordataire, ne saurait abriter des parlers concurrents d'une langue française dont le culte jaloux n'aura jamais assez d'autels. » (nous soulignons). La même année, le ministre va encore plus loin en déclarant officiellement que « pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître ». Le pouvoir républicain et industriel réaffirme une didactique monolithique et verticale, et accorde de la même manière peu de crédits à « l'école émancipée » - Monzie déplace d'office Célestin Freinet qui démissionnera, soutenu cependant par Gabriel Péri et Maurice Wullens, directeur de la revue pédagogique *Les Humbles*. L'intérêt de la connaissance des langues n'est qu'ethnographique, folklorique : à même époque, s'affiche la supériorité de la race blanche sur les populations exhibées lors des expositions coloniales (1931) ou dans des « documentaires » tel *Au pays des buveurs de sang*, de Baron Gourgaud (1932) qui a pour sous-titre « Le vrai visage de l'Afrique ».

¹⁸ *Instructions Officielles* de 1923.

¹⁹ « La crise de la langue française », *Revue bleue*, 1913, 385-389.

²⁰ Claude Duneton, *Parler croquant*, Paris : Stock, 1973, 119-120 ; réédition, Meuzac : Lo Chamien de Sent-Jaume, 2009. Sur ce point, la pensée buissonnante de Van Lier obscurcit sa théorie de la pensée claire : la langue française est claire, « comme sa cuisine » dit-il dans l'émission de France-Culture. Cuisine qui est « toujours en sauce ». Que faut-il extrapoler ? que la cuisine française aime le liant (« l'équilibre parfait entre consonne et voyelle »), le bouilli ?

²¹ Représentée en Europe par des sociolinguistes comme Robert Lafont, *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris : L'Harmattan, 1997 ; Victor Aracil, *Papiers de sociolinguística*, Barcelona : La Miugrana, 1982 ; Henri Boyer, disciples des deux premiers, *Langues en conflit. Etudes sociolinguistiques*, Paris : L'Harmattan, 1991.

²² Alain Rey, *L'amour du français*, Paris : Denoël, 2007, 56.

²³ B. Cerquiglini, *Une langue orpheline*, op. cit., 26. Pour le Père Bouhours, la parole du Roi est parfaite (« Il n'y a personne dans le royaume qui sache le français comme il le sait »). Le Roi illustre la langue comme il la répand par les armes dans tout l'univers (« Les Rois doivent apprendre de lui à régner ; mais les peuples doivent apprendre de lui à parler »), cf. *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, 1671.

²⁴ Henri Meschonnic, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*, Paris : Hachette, 1997, 163. Dans cet ouvrage magistral, Meschonnic examine les principaux points d'appui du motif de la « clarté exceptionnelle » de la langue française (ordre des mots, structure de la phrase, temps des verbes, etc.) et en démonte l'inexactitude et les contradictions.

²⁵ *Revue des Patois Gallo-Romans*, 1888, tome 7, Paris : Champion, Neufchâtel : Attinger, 161-175.

²⁶ Jean-Claude Dinguirard, « L'épopée perdue de l'occitan », *Via Domitia*, 30, 1983, Université de Toulouse II – le Mirail, 15.

²⁷ « Saussure invente le structuralisme car il est français » (sic).

²⁸ Ici Van Lier parle du rapport de quantité « bruit-information ».

²⁹ Van Lier joue également de cette verticalité des représentations. Les « Logiques des cinq langues européennes » le prouve assez : 1- français ; 2- anglais ; 3- allemand (qui ont droit à une émission pleine chacune) ; 4- espagnol et 5- italien (qui se partagent la quatrième émission). Faut-il croire qu'au Panthéon des Langues ayant droit à une Logique propre (les autres, n'ayant pas de logique, ne sont pas des langues identifiables), certaines soient encore supérieures : le français et les grandes langues du Nord contre les grandes langues du Sud. Ce serait croire qu'il y a également un génie de la géographie.

³⁰ Walter von Wartburg, « La fusion du grec, du gaulois et du latin en occitan », *X^e congrès international de linguistique et de philologie romanes*, 23-28 avril 1962, Paris : Klincksieck, tome 1, 3-13, 1965.

³¹ « En somme, le Français moyen d'aujourd'hui [1973] se trouve dans une situation hautement bizarre : il n'écrit pas la langue qu'il parle et il ne parle pas la langue qu'il écrit. », Claude Duneton, *op. cit.*, 179.

³² *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*, Mâcon : Protat frères, 1913, 12-13.

³³ Naturelle si elle est cultivée et éduquée : c'est ce que nous apprend Itard dans son *Mémoire* (1801) et son *Rapport sur Victor de l'Aveyron* (1806), cf. Lucien Malson, *Les enfants sauvages*, Paris : UGE, 119-247. Victor, n'ayant pas eu accès au langage, n'aura jamais l'accès à quelque langue que ce soit, malgré les efforts de son père adoptif, médecin à l'hôpital des sourds-muets de Paris.

³⁴ Bernard Py, *Être bilingue*, Bern : Peter Lang, 1995, 29.

³⁵ « Nous exprimons nos plus vifs remerciements à M. Jules Ronjat, l'éminent romaniste, qui a bien voulu revoir le manuscrit avant l'impression, et dont les avis nous ont été précieux », Ch. Bally, Alb. Sechehaye, *Préface de la première édition*, juillet 1915, 8.

³⁶ La même année 1997, Claire Benveniste publie deux ouvrages fondamentaux : l'un, approches du français réel, « Approches de la langue parlée en français », Paris : Ophrys ; l'autre, premier ouvrage pratique d'intercompréhension entre (quatre) langues romanes : *Eurom4 : méthode d'enseignement simultané des langues romanes*, Firenze : Nuova Italia Editrice.

³⁷ Les ouvrages de Marc Fumaroli étudient tous ce nœud entre pouvoir politique et pouvoir poétique : *L'âge de l'éloquence*, Genève : Droz, 1980 ; *Trois institutions littéraires*, Paris : Gallimard, 1994 ; *Héros et orateurs*, Genève : Droz, 1996.

³⁸ Qu'on songe aux multiples éléments de régulation apportée aux marques de la culture en France : loi sur le prix unique du livre, aides au cinéma français, à la presse – sauf en langue régionale-, ou encore religion entretenue des prix littéraires, des grandes expositions, de la journée du patrimoine, qui remplacent d'autres cultes devenus démodés (Académie française, dictée de Pivot...).